MINISTERE de l'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
MONTPELLIER - 16, rue de la République - Tél. 72.58.72

3ème année N°

7
Edition Générale : N° 4

23 Mars 1955

A V E R T I S S E M E N T

Toutes zones

ANTHONOME du POMMIER

Cet insecte a commencé son évolution et a été abondamment observé, en particulier dans la région du Vigan.

Il convient d'effectuer une pulvérisation insecticide à l'aide de :

I

- Produits à base d'H.C.H.
- Produits à base de Lindane
- Produits à base de T.T.C.
- Produits à base de S.P.C.
- Produits à base de zeidane

Le premier traitement devra être terminé :

avant le 3I mars, en zones I, II et III
avant le 5 avril, en zone IV
avant le 10 avril, en zone V et VI.

I N F O R M A T I O N

PUCERON VERT DU POMMIER

Toutes zones

Les premières éclosions se sont produites; il importe de traiter immédiatement avec:

- Extrait de nicotine (300 g.d'extrait titré 30 g. de carbonate de soude + mouillant, pour 100 litres d'eau),
- Spécialités nicotinées
- Parathion
- Emulsion de H.C.H. ou de Lindane
- Huiles blanches nicotinées
- Emulsion de zeidane
- Emulsion de S.P.C.

Remarques -

1 - Il sera avantageux de combiner les deux traitements insecticides préconisés ci-dessus, par exemple en pulvérisant une bouillie préparée avec une émulsion d'H.C.H. ou de lindane, ou de zeidane, ou de S.P.C.

2 - A la première ligne du n° 3, de la première édition régionale, lire : "extrêmement nombreuses", au lieu de : "extérieurement nombreuses". Nous nous excusons de cette "coquille" auprès de nos abonnés.

P 77

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: R.BERTRAND. Autor. du 23/I/53. Reproduction, adaptation réservées.